

## **Débat d'orientations environnementales**

### **Conseil Municipal du 13 décembre 2022**

#### **Intervention de M. Philippe Morvan (3<sup>ème</sup> adjoint, Environnement, Littoral et Numérique) pour présenter le débat d'orientations environnementales**

*« La majorité municipale ne s'est pas découverte une conscience environnementale en 2022. Depuis déjà 2 mandats la ville s'attache à avoir un comportement écologique responsable. Je peux citer par exemple les démarches zéro phytos ayant permis d'être labellisé par le conseil départemental, l'adaptation de la restauration scolaire dans le cadre de la loi Egalim, plus de bio dans les assiettes de nos écoliers, mise à disposition des véloc, vélos à assistance électrique au bénéfice des habitants du Relecq Kerhuon, ou la centrale photovoltaïque du gymnase Jean Moulin qui permet depuis 2019 d'alimenter 25 logements en électricité en plein centre-ville ou encore la rénovation de la maison de l'Enfance et de la Jeunesse, bâtiment éco-construit qui sera livré en 2023. Voici quelques actions concrètes déjà réalisées.*

*Le débat d'orientation environnemental avait été annoncé dans le programme de l'Union pour le Relecq-Kerhuon dès la campagne des municipales de 2020. Le débat doit être l'occasion de mettre en lumière les enjeux environnementaux sur la commune et de faire en sorte que notre ville continue de se construire dans une transition durable. Le groupe de travail réuni pour rédiger le cadre de ce débat d'orientation environnemental s'est imposé une vision à 360° des problématiques et des responsabilités de la ville. Le débat d'orientation environnemental fera l'objet d'un débat annuel, un rapport annuel sera rédigé, un comité de suivi réunissant les différents groupes politiques, composé de 6 élus de la majorité, 1 élu de chaque groupe minoritaire ainsi que les services sera mis en place dans cette optique.*

#### **Ce débat d'orientation pour quoi faire ?**

*Réduire l'empreinte carbone de la ville et de ses acteurs, réduire nos consommations, améliorer le cadre de vie, signifier les actions municipales en faveur de l'environnement et gagner en visibilité, sensibiliser et rendre acteurs les habitants face aux questions environnementales, permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de s'investir sur ces sujets, apporter des solutions concrètes.*

#### **Comment allons-nous avancer ?**

*Par une fréquence annuelle, un comité de suivi, des réunions régulières, un rapport annuel et les services municipaux seront en appui.*

#### **Quels seront les domaines d'action ?**

*Les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ; la maîtrise des consommations (électricité, fuel, gaz, carburants et eau) ; la rénovation énergétique des bâtiments ; les énergies renouvelables ; l'accompagnement des habitants en précarité énergétique ; les mobilités, sur les compétences communales les mobilités des agents, les aménagements municipaux pour favoriser les mobilités douces ; l'accès à l'alimentation durable pour tous, notamment la restauration scolaire ; la préservation et/ou le développement des espaces naturels et de la biodiversité, préservation de la*

*biodiversité par la végétalisation notamment, les futurs projets à venir dès l'année prochaine : le jardin de Kerzincuff et le camping du Camfrou, les jardins partagés du vieux Kerhorre, la rue Fleming ; l'éducation de chacun à la protection de l'environnement et le soutien aux associations locales qui ont une action positive sur l'environnement ; favoriser l'approche environnementale au sein de la collectivité avec et pour les habitants et les associations ; l'environnement associé à différentes politiques, l'urbanisme notamment, la lutte contre l'étalement urbain ; à ces thématiques s'ajoutent quelques domaines d'action pour lesquels la collectivité est partenaire de la métropole.*

**Quels objectifs et quel calendrier ?**

*Dresser un bilan de ce qui est déjà fait ; fixer les objectifs à n+ ; fixer les objectifs à plus long ou moyen terme, 2022-2026 ; avoir un suivi des indicateurs ; la prochaine étape se déroulera en même temps que le débat d'orientation budgétaire. »*